

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 095 DU 07 JUIIN 2024 PORTANT NOMINATION DES
HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant Organisation de l'Enseignement de Base et Secondaire ;

Vu la Loi n°1/07 du 29 octobre 2020 portant Révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/218 du 20 novembre 2023 portant Modification du Décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Général des Ressources Humaines :
Monsieur Désiré HATUNGIMANA ;
- Directeur chargé des Enseignants :
Monsieur Léonidas TANGIRA ;
- Directeur chargé du Personnel des Services Administratifs, Techniques et d'Appui :
Monsieur Laurent MBONIHANKUYE.

Article 2 : Sont nommés :

- Directeur Général des Finances et du Patrimoine :
Monsieur Steve NIYONGABO ;
- Directeur du Budget :
Madame Thétine KWIZERA ;
- Directeur des Approvisionnements et du Patrimoine :
Madame Fidélité HABARUGIRA.

Article 3 : Sont nommés :

- Directeur Général des Curricula et des Innovations Pédagogiques :
Dr André NDUWIMANA ;
- Directeur du Bureau d'Etudes et des Curricula du Préscolaire et de l'Enseignement Fondamental :
Madame Immaculée HICUBURUNDI ;
- Directeur du Bureau d'Etudes et des Curricula de l'Enseignement Post Fondamental Général et Pédagogique :
Monsieur Jean Bosco NDIKURIYO ;
- Directeur du Bureau d'Etudes et des Curricula de l'Enseignement Post Fondamental Technique et de la Formation Professionnelle :
Monsieur François NKUNZIMANA.

Article 4 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Enseignement Fondamental et Post Fondamental Général et Pédagogique :
Dr. Paul HAKIZIMANA ;
- Directeur de l'Education Préscolaire et de la Petite Enfance :
Madame Malysie HATUNGIMANA ;

- Directeur de l'Enseignement Fondamental :
Madame Marie KANA ;
- Directeur de l'Enseignement Post Fondamental Général et Pédagogique :
Monsieur Tharcisse NCAMUMIKANI.

Article 5 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et des Métiers :
Ir. Germain NDAYISHIMIYE ;
- Directeur de l'Enseignement des Métiers :
Monsieur Bernard NDABAHAGAMYE ;
- Directeur de l'Enseignement Post Fondamental Technique et de la Formation Professionnelle :
Monsieur Léonidas NGENDAKUMANA.

Article 6 : Sont nommés :

- Directeur Général de l'Enseignement Supérieur :
Dr. Willy Marcel NDAYITWAYEKO ;
- Directeur de l'Enseignement Supérieur Général et Pédagogique :
Monsieur Alexandre MFISUMUKIZA ;
- Directeur de l'Enseignement Supérieur Technique et Professionnel :
Monsieur Sylvestre NIYONZIMA.

Article 7 : Sont nommés :

- Directeur Général de la Science, la Technologie et la Recherche :
Dr. Claver NIJIMBERE ;
- Directeur de la Recherche Scientifique :
Monsieur Jovith NGENDAKURIYO ;
- Directeur de la Promotion de la Science, la Technologie et l'Innovation :
Monsieur Elie NYERERE.

Article 8 : Est nommé Inspecteur Général du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique :
Monsieur Tharcisse NIYONGABO.

Article 9 : Sont nommés :

- Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de l'Enseignement Fondamental et Post-Fondamental « CNEFPP » :
Madame Jeanine IHORIHOZE ;
- Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de l'Enseignement Supérieur « CNES » :
Dr. Léonidas NDAYIZEYE ;
- Secrétaire Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Science, la Technologie et l'Innovation « CNSTI » :
Dr. Tatien MASHARABU ;
- Secrétaire Général de la Commission Nationale du Burundi pour l'UNESCO :
Dr. Jean Bosco MANIRAMBONA ;
- Secrétaire Général Adjoint de la Commission Nationale du Burundi pour l'UNESCO :
Madame Céline NIMBONA ;
- Secrétaire Exécutif Permanent de l'Académie Rundi :
Dr. Clément BIGIRIMANA.

Article 10 : Sont nommés :

- Directeur du Bureau des Bourses d'Etudes et de Stages :
Monsieur Barthélémy CIMPAYE ;
- Directeur National des Cantines Scolaires :
Monsieur Liboire BIGIRIMANA ;
- Directeur de la Radio Nderagakura :
Monsieur Stany NAHAYO ;
- Directeur du Bureau des Infrastructures Scolaires, des Equipements et de la Maintenance :
Ir. Jérôme NYABENDA ;
- Directeur du Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education :
Monsieur Patrice MANENGERI ;
- Directeur du Bureau des Evaluations du Système Educatif :
Monsieur Adrien SABUSHIMIKE ;
- Directeur du Bureau de l'Education Inclusive :
Monsieur Patrice TUHABONYIMANA.





Article 5 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 6 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 07 juin 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.



LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Dr. François HAVYARIMANA.

